

# Une stratégie de placement qui s'adapte à vos besoins – *Swiss Life Business Select*

*Une entreprise est confrontée chaque jour à de nouveaux défis, notamment celui de la prévoyance professionnelle, que ce soit en tant qu'employeur, conseil de fondation ou représentant des employés. Assumez votre responsabilité et choisissez un partenaire fiable.*

## Votre situation

En matière de prévoyance professionnelle, vous ne voulez pas déléguer les décisions de placement, mais les prendre vous-même.

## Notre solution

*Swiss Life Business Select* est le bon choix si vous souhaitez gérer vous-même votre prévoyance professionnelle. Vous choisissez votre stratégie de placement et l'adaptez à vos besoins. Vous participez à l'évolution des marchés financiers et profitez d'opportunités de rendements plus élevés à long terme. Des fondations de placement renommées vous y aident. Les risques décès et invalidité sont pleinement couverts par Swiss Life.

## Qu'est-ce qui rend cette solution de prévoyance unique?

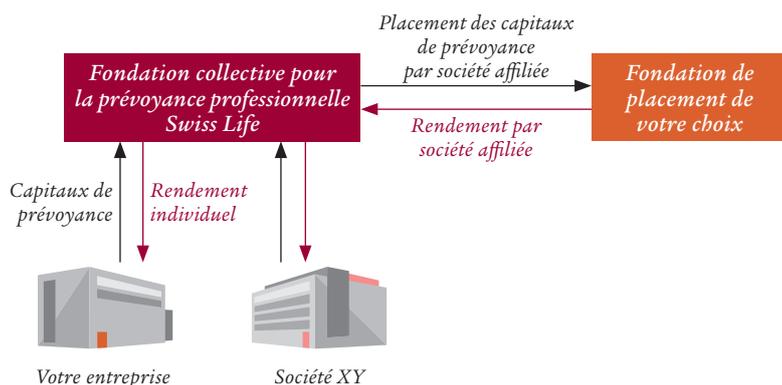
- Choix entre trois fondations de placement renommées (Swiss Life, Credit Suisse ou UBS).
- Si vous choisissez la Fondation de placement Swiss Life, vous bénéficiez du concept de placement «Best Select Invest Plus®». Il vous offre la garantie que seuls les meilleurs gestionnaires de fortune gèrent vos capitaux de prévoyance.
- Swiss Life assume les risques décès et invalidité.
- Vous choisissez le montant du taux de conversion.

## Chaque solution de prévoyance de Swiss Life vous apporte un bénéfice

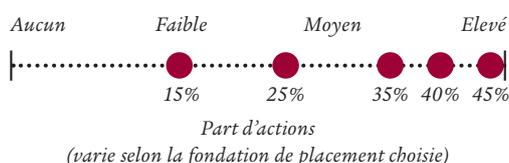
- **Etendue des prestations:** vos besoins sont prioritaires. Les prestations peuvent être adaptées rapidement aux circonstances.
- **Flexibilité maximale pour le mode de paiement:** vous pouvez payer les cotisations annuellement, trimestriellement ou mensuellement.
- **Administration:** vous pouvez gérer votre prévoyance professionnelle simplement et confortablement en ligne. Partout et à tout moment. Vous savez ainsi toujours quelle est votre situation.

## Représentation graphique de Swiss Life Business Select

Concentration sur le placement des capitaux de prévoyance



## Possibilités de placement



## Notre offre

Fondation	Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Fondation collective semi-autonome avec choix de la fondation collective au niveau de l'entreprise
Gestion	Swiss Life SA
Etendue des prestations	Prévoyance de base: les prestations minimales légales sont garanties en tout temps. Nous adaptons les prestations de prévoyance aux besoins de votre entreprise. Vous profitez ainsi d'une flexibilité maximale.
Placement des capitaux de prévoyance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation de placement Swiss Life: «Best Select Invest Plus®», Fondation de placement UBS ou Fondation de placement Credit Suisse</li> <li>La stratégie de placement est déterminée par la commission de gestion.</li> <li>Vous trouverez de plus amples informations sur les groupes de placement mixtes de Swiss Life Business Select à l'adresse: <a href="http://www.swisslife.ch/businessselect">www.swisslife.ch/businessselect</a></li> </ul>
Investissement responsable	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous <a href="http://www.swisslife-am.com/investissement-responsable">www.swisslife-am.com/investissement-responsable</a>
Degré de couverture	Selon le contexte de marché, l'œuvre de prévoyance peut présenter soit un excédent de rendement soit un découvert temporaire. Les risques décès et invalidité sont couverts à 100% par Swiss Life.
Financement	Cotisations payables au choix: Annuellement (d'avance) – Trimestriellement (à terme échu) – Mensuellement (à terme échu)
Durée contractuelle	Entre 3 et 5 ans
Prestations particulières	<p>En cas de retraite:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>retraite anticipée dès l'âge de 58 ans ou possibilité d'ajournement jusqu'à l'âge de 70 ans</li> <li>Prestation de vieillesse sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux</li> <li>Option en capital possible aussi pour les personnes en incapacité de gain</li> <li>Possibilité de choisir, jusqu'à un mois avant le départ à la retraite, entre rente ou capital</li> </ul> <p>En cas d'incapacité de gain:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les personnes assurées obtiennent une rente d'invalidité dès une incapacité de gain de 25 %</li> </ul> <p>En cas de décès:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les conjoints et partenaires ont droit aux prestations, indépendamment de leur âge et de la durée du mariage ou du partenariat.</li> <li>Rente de partenaire automatiquement coassurée sans surprime. Pas d'obligation d'enregistrer le concubin. Droit aux prestations en cas de décès suite à un accident.</li> <li>Les rachats d'années d'assurance peuvent être assurés comme capital-décès séparé.</li> </ul>
Taux de conversion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous définissez le taux de conversion. Deux modèles différents à choix: <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conversion unitaire pour les avoires obligatoires et subobligatoires.</li> <li>Taux de conversion différencié: selon la LPP pour l'avoire de vieillesse obligatoire, au choix pour l'avoire de vieillesse subobligatoire.</li> </ul> </li> <li>L'œuvre de prévoyance constitue des réserves pour les différences de taux de conversion. Celles-ci résultent de la différence entre le taux de conversion choisi et le taux de conversion selon les données techniques. Le minimum LPP est toujours respecté.</li> <li>Le montant des réserves dépend de la structure d'âge des collaborateurs et de la définition du taux de conversion.</li> <li>Vous pouvez choisir votre taux de conversion dans la fourchette prédéfinie.</li> </ul>
Taux d'intérêt pour l'avoire de vieillesse	La commission de gestion décide de la rémunération des avoires de vieillesse. Le minimum LPP est toujours respecté.

*Montrez-vous intransigeant sur votre prévoyance professionnelle.  
Ayez confiance dans notre expérience.*



### Informations supplémentaires et conseil individualisé

Vous êtes intéressé(e) par Swiss Life Business Select? Votre conseiller se tient à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 043 284 33 11
- [www.swisslife.ch/entreprises](http://www.swisslife.ch/entreprises)